académie Versailles
direction des services départementaux de l'éducation nationale Hauts-de-Seine
éducation nationale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Levallois-Perret, le 10 novembre 14

La directrice / le directeur de l'école

à

Mesdames et messieurs les parents d'élèves

Objet : exercice de mise en œuvre du plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs années, la législation impose aux établissements scolaires d'effectuer des exercices d'évacuation face aux risques d'incendie, ceci dans le but de permettre aux élèves et aux personnels de structurer des comportements réfléchis et adaptés à des conduites à tenir face à une situation dangereuse.

Conformément à la Législation en vigueur, les établissements scolaires doivent également élaborer un P.P.M.S. : un plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs.

Ces P.P.M.S. sont obligatoires pour l'ensemble des établissements scolaires. L'objectif d'un P.P.M.S. est de préparer la communauté scolaire à une situation de crise liée à la survenue d'un accident majeur afin d'assurer la sauvegarde des élèves et de l'ensemble des personnes se trouvant à l'intérieur de l'établissement en attendant l'arrivée des secours.

Un exercice annuel obligatoire constitue la meilleure réponse à l'acquisition de gestes adaptés grâce à un entraînement régulier aux conduites à tenir en cas d'évènement majeur, qu'il soit naturel ou technologique.

Pour l'année scolaire 2014 – 2015, un exercice simulé concernera le RISQUE EMANATION DE PRODUIT INCOMMODANT. Il sera effectué avec les élèves et les personnels le **jeudi 13 novembre 2014 de 10h à 11h20** sur l'ensemble des établissements scolaires du département.

A l'inverse de ce qui se passe habituellement pendant les exercices d'évacuation dans la cour, il s'agira d'une séance de mise en sureté : les élèves resteront dans une zone de l'école de confinement avec leur enseignant pendant la durée de l'exercice.

Le Conseil d'école a été informé/sera tenu informé de la préparation de ces différents exercices (confinement ou évacuation) effectués dans le cadre de du P.P.M.S. de l'école.

La directrice / le directeur